

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

SECURINFOR

Société anonyme au capital de 450 000 €.
Siège social : 38, place de la Seine – Silic 168 – 94533 RUNGIS CEDEX.
338 739 485 R.C.S. CRÉTEIL.

AVIS DE RÉUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION

MM, Mmes les actionnaires de la société SECURINFOR sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le **Jeudi 3 Décembre 2015 à 11 heures**, au 38, place de la Seine – Silic 168 – à RUNGIS (94533), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Distribution d'un dividende,
- Pouvoir en vue des formalités.

TEXTE DES RÉOLUTIONS PROPOSÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU JEUDI 3 DÉCEMBRE 2015

PREMIÈRE RÉOLUTION — L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide la distribution d'un dividende de 230 000 euros soit 0,20 euro par action, prélevé en totalité sur le compte de réserves générales.

La totalité de la somme distribuée, soit la somme de 230 000 euros, est, le cas échéant, éligible à la réfaction de 40 % définie par l'article 158.33 2° du Code général des impôts pour les actionnaires personnes physiques domiciliées fiscalement en France.

Ce dividende sera affecté à toutes les actions existantes au jour de la présente Assemblée Générale.

Il sera mis en paiement à compter du 15 décembre 2015.

DEUXIÈME RÉOLUTION — L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent avis de réunion vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demande d'inscription de projets de résolutions présentés par des actionnaires sous un délai de dix jours à compter de la présente insertion par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social de la société.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister personnellement à cette assemblée ou de s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint, ou d'y voter par correspondance.

Pour y assister ou s'y faire représenter, les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte cinq jours au moins avant la réunion. Ils n'auront aucune formalité à remplir et ils seront admis à l'assemblée générale sur simple justification de leur identité.

La Société SECURINFOR centralisatrice de cette assemblée, fera parvenir aux actionnaires de cette société, dont les titres sont essentiellement nominatifs, cotés sur le Marché Libre de la Bourse EURONEXT de Paris, tous les documents de convocation préalables, et sur, demande des actionnaires, les formulaires de procuration et de vote par correspondance.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires, complétés et signés, parvenus au siège social de la société, trois jours au moins avant la date de l'assemblée par voie postale ou par télécopie au numéro suivant : 01 41 73 56 20.

Conformément à la loi, tous les documents qui doivent être communiqués aux assemblées générales seront tenus, dans les délais légaux, à la disposition des actionnaires, au siège social de la société.

1504826